

## **Revue de presse 2023**

- |                                   |                 |
|-----------------------------------|-----------------|
| 1. Midi Libre                     | 17 juillet 2023 |
| 2. La Dépêche du Midi             | 18 juin 2023    |
| 3. Objectif Gard                  | 17 juin 2023    |
| 4. La Marseillaise                | 12 mai 2023     |
| 5. La Marseillaise                | 10 mars 2023    |
| 6. Midi Libre                     | 7 mars 2023     |
| 7. France 3 Occitanie             | 5 février 2023  |
| 8. Lettre le Fil Rouge Midi Libre | 5 janvier 2023  |

# À mi-mandat, les femmes maires gagnent enfin un peu de terrain

## POLITIQUE

Sur 127 communes qui ont changé de maire en Occitanie depuis 2020, 42 sont des femmes et 85 des hommes. Elles s'adjugent quelques grandes villes. Portrait de trois d'entre elles.

Yannick Povillon  
ypovillon@midilibre.com

C'est toujours « à pas de fourmi », mais cela s'accélère. Doucement. Geneviève Tapié, présidente de l'Observatoire de la parité en Occitanie (lire l'entretien ci-dessous), a fait réaliser, pour la première fois, une évaluation du nombre de femmes maires dans la région à mi-mandat. Une façon de savoir si la place des femmes avait augmenté ou diminué. Depuis 2020, 127 communes ont changé de maire après l'élection de 2020. 42 femmes et 85 hommes ont été élus par un retour aux urnes. Soit à la suite du décès de l'édile ou d'une démission en grand nombre au conseil municipal nécessitant un retour aux urnes ou de la démission d'un maire, lassé par la fonction. Elles sont 19,99 % de femmes maires désormais, contre 19,04 % en 2020. Une légère progression « toujours trop lente », comme le regrette Geneviève Tapié. Qui entend s'accrocher à la loi sur le non-cumul des mandats pour favoriser une féminisation à la tête des exécutifs municipaux.

### « Cheffe d'orchestre »

À Aramon dans le Gard, Pascale Prat promet que si c'était une femme qui avait été à la tête du dynamitage de la cheminée de la centrale, « elle serait tombée du premier coup », sourit-elle. Ancienne première adjointe de Jean-Marie Rosier, brutalement décédé en avril 2022, elle est élue maire de la commune : « Je

pensais ne pas être prête », confesse-t-elle mais elle relève le défi « par passion pour les citoyens, pour l'intérêt général ». À 63 ans, désormais retraitée, la maire avoue gérer la commune de 4 200 habitants « comme on gère un foyer. Je fais attention au budget, je ne fais pas de promesse que je ne peux pas tenir. La commune est bien équipée mais on constate un mauvais état général. Je fais des choses peut-être moins visibles et pourtant essentielles. » Rien de clinquant, de l'utile « pour conserver le patrimoine commun ». Selon Pascale Prat, une femme maire a tendance « à se remettre plus facilement en question, on s'appuie davantage sur nos équipes, on cherche davantage conseil. Je me vis comme une cheffe d'orchestre. »

### « Optimiste avec les générations qui arrivent »

Le terme emprunté à l'univers musical revient systématiquement à la bouche des femmes maires. Catherine Montaron-Sanmarti l'emploie elle aussi. Elle a été élue maire de Lignan-sur-Orb, dans le Biterrois, après la dissolution du conseil municipal suite à la démission de nombreux élus. Elle a affronté et remporté une féroce bataille gagnée le jour de son anniversaire : « J'ai fait une campagne propre, j'ai tapé à toutes les portes et nous avons élaboré un programme réaliste. » Petite particularité au cours de cette élection, Catherine Montaron-Sanmarti était face à une autre femme, Claudie Ferrand-An-

drés : « Le rôle des femmes doit évoluer dans les conseils municipaux. Il faut arrêter de proposer les affaires sociales et la petite enfance aux femmes et l'urbanisme aux hommes. » Elle a proposé les affaires scolaires à un homme : « Je suis optimiste pour les générations qui arrivent, à la tête du conseil municipal des jeunes, j'ai proposé un binôme, un garçon et une fille. » Un signal en faveur de la parité même si elle reconnaît avoir vu « une évolution des mentalités ». Il n'empêche : sa première décision en tant que maire a été de rénover un logement municipal pour le transformer en habitation de secours pour une femme « ou un homme en difficulté familiale.

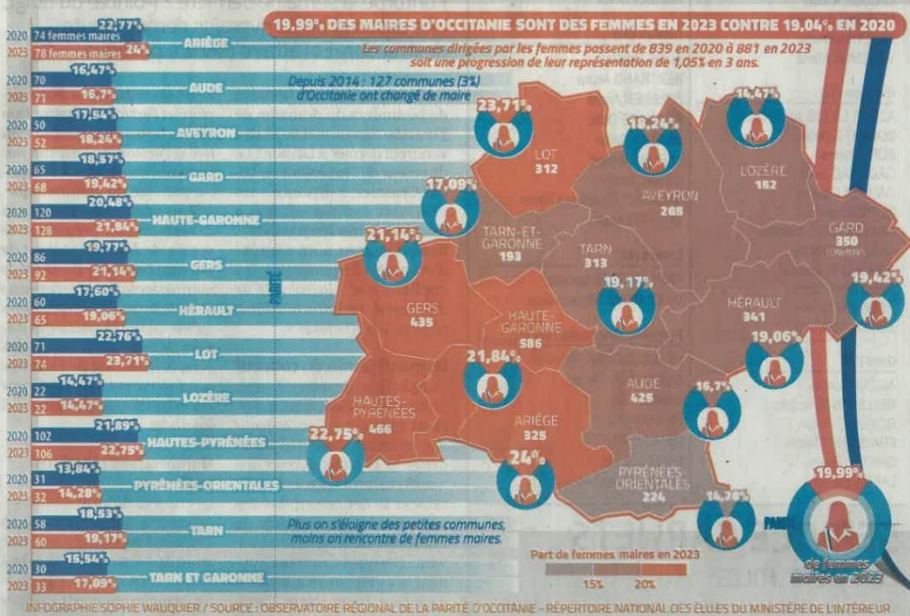
Je ne suis pas sûr qu'un homme en aurait fait sa priorité. »

### « J'ai réorganisé les services »

C'est aussi ce qui fait que les femmes sont le plus souvent maires de petites entités, celles où il faut « être présente 24 h sur 24 », comme le souligne Pascale Prat. Édith Pugnet, elle, fait figure d'exception. Elle a été élue maire de Cabestany, dans les Pyrénées-Orientales, une commune de plus de 10 000 habitants, après que le maire durant 44 ans Jean Villa a décidé de passer la main : « C'était une passation en douceur, tout a été préparé. Il avait prévu de partir à mi-mandat mais il a voulu s'arrê-

ter plus tôt. » Elle aussi évoque le terme de « cheffe d'orchestre », explique cette inspectrice à l'aide sociale à l'enfance qui n'entend « laisser ni mon travail ni mon enfant. J'ai réorganisé les services en interne et demandé aux élus de prendre plus de place. » C'était à cette condition qu'Édith Pugnet entendait prendre la suite, elle qui fut élue pour la première fois conseillère municipale en 2008 : « Je savais que j'avais les compétences requises mais je savais aussi que je ne dirigerai pas comme un homme. » Elle avoue aussi qu'une femme au poste d'une commune aussi importante « doit appuyer son autorité, un homme n'a pas à le faire. Il est moins dans la jus-

tification. » Toutes ont dû « s'organiser » pour ceindre l'écharpe de maire mais aucune ne regrette son engagement : « Il faut sans cesse faire bouger les lignes car on vit encore dans un monde patriarcal », constate Édith Pugnet. « Il reste beaucoup de chemin à parcourir, mes opposants commentent encore la couleur de ma robe », souffle Catherine Montaron-Sanmarti. Quant à Pascale Prat, elle est persuadée qu'une femme « est plus pragmatique. On a un autre regard, on n'aborde pas les problèmes de la même façon. » En tout cas, elles font de moins en moins, depuis l'évolution de la loi, de crise de légitimité. Et c'est déjà une belle avancée.





## Pourquoi certaines villes changent de maire

**SCRUTIN** 127 communes ont changé de maire en Occitanie depuis leur élection en 2020. Un renouvellement qui a bénéficié à 42 femmes et 85 hommes. On parle beaucoup de ces élus qui ont cessé leur mandat en lien avec les montées des violences, comme l'a douloureusement rappelé la démission du maire de Saint-Brévin, Yannick Morez. Si la montée de la violence est une réalité, les raisons les plus fréquentes sont toutefois : le décès du titulaire, sa démission pour cause de cumul de mandat ou de passage de témoin à mi-mandat ou même d'usure face à la charge... Dans certains cas, plus rares, la justice peut prononcer son inéligibilité. Cela peut conduire jusqu'à un retour aux urnes à la suite de la décision de la justice administrative. Et enfin, un cas que l'on retrouve assez fréquemment : la démission en masse du conseil municipal à cause de dissensions. Dans ce dernier cas, le préfet doit convoquer de nouvelles élections.

L'entretien



C. Tapié, présidente de l'Observatoire de la parité  
« On ne peut pas attendre 2060 »

### Quel bilan tirez-vous de votre étude ?

On voulait savoir si le nombre de maires femmes avait évolué depuis l'élection 2020 et on l'a fait car on entend deux petites musiques qui voudraient que l'on revienne un peu en arrière. La première, c'est le découragement des maires qui ne voudraient plus s'engager et qui pousse la seconde : celle qui voudrait que l'on revienne sur la loi sur le non-cumul des mandats.

### Vous n'y êtes pas favorable ?

Oh non ! Si on met le doigt dans cette souricière, si on cède sur le non-cumul en disant qu'on doit pouvoir être maire et parlementaire, alors on reculera sur d'autres lois. La loi sur le non-cumul des mandats a été un accélérateur de la place des femmes dans les mandats de maire. Revenir sur la loi, c'est revenir sur tout ce qui a été fait en matière de parité.

### Votre étude montre qu'un tiers de femmes ont été élues maire

### sur les 125 qui ont laissé leur poste ?

Oui, cela progresse quantitativement, mais cela reste une progression de seulement 3 %. À ce rythme, on n'aura pas de parité complète avant 2060. Et on ne peut pas attendre 2060. Après, l'autre bonne nouvelle, cela progresse qualitativement, on constate que des femmes sont élues sur de plus grosses communes. Mais tout cela reste une progression à pas de fourmi.

### Comment expliquez-vous cette progression ?

Il y a de nombreux facteurs mais on constate qu'un maire, qui a souvent le choix entre deux dauphins pressentis, va choisir de féminiser pour éviter d'arbitrer. Ou on cherche une femme pour faire consensus pour éviter des conflits internes. Et c'est le non-cumul qui a permis cela. Et le maire qui veut devenir député peut toujours rester conseiller municipal. C'est une loi sur la démocratie et je vois qu'on essaie de grignoter. Moi je suis très vigilante.

### Que pouvez-vous faire pour accélérer la parité ?

Le seul moyen, c'est de porter cette question au niveau européen. Nous demandons qu'il y ait une directive européenne et que la parité s'applique dans tous les exécutifs, les intercommunalités y compris, car c'est là où cela fonctionne le moins. Pour avancer, il faut légiférer. On ne discute plus au niveau national mais au niveau européen. Nous portons l'affaire en nous alliant avec l'Allemagne. Car on se bat avec un stylo contre des bazookas. Il faut changer de rythme et obtenir cette directive qui s'imposera au-dessus des lois nationales.

### Les mentalités évoluent-elles ?

Lentement. Mais l'importance que des femmes soient autour de la table est fondamentale. S'il y avait des femmes au Conseil de défense, cela marcherait mieux. C'est ça l'objectif, pas pour embêter les messieurs qui veulent faire de la politique. C'est un enjeu de société.

## TÉMOIGNAGES. Dans le Lot, 23,71% des maires sont des femmes

ABONNÉS 



Sylviane Tison (à gauche) est maire de Belmont-Sainte-Foi et Marie-Laure Le Fourn (à droite) est maire de Cabrerets. / DDM Aouregan Texier



Politique, Société, Lot

Publié le 18/06/2023 à 14:14

Aouregan Texier

[Écouter cet article](#)

Powered by ETX Studio

00:00/04:51

L'Observatoire régional de la parité d'Occitanie vient de sortir un rapport sur le nombre femmes au poste de maire dans la région. Le Lot est plutôt bon élève avec 23,71% de mairesses. Deux d'entre elles témoignent.

23,71. C'est le pourcentage de femmes qui sont maires d'une commune dans le Lot, selon un rapport de l'Observatoire régional de la parité, sorti en juin 2023. Sur 312 communes, seules 74 sont dirigées par des femmes à mi-mandat. En trois ans, sept communes ont changé de maires et trois ont élu une femme (**Goujounac**, **Cambes** et

**Camburat** - la première suite au décès de l'ancien maire et les deux autres en raison de démission). Une parité qui progresse, mais qui reste encore trop timide. "Il faudra encore patienter trois mandats pour atteindre la parité dans le corpus des maires à l'horizon des années 2060", souligne Geneviève Tapié, présidente de l'Observatoire régional de la parité d'Occitanie.

### **A lire aussi : "On était là pour défendre la fonction de maire", des élues Lotoises ont fait le déplacement à Saint-Brevin**

Dans le Lot, les femmes maires sont souvent à la tête de petites communes - hormis Dominique Bizat, élue à Saint-Céré et ses 3 479 administrés. Sylviane Tison est maire de Belmont-Sainte-Foi, avec 140 habitants. De son côté, Marie-Laure Le Fourn dirige la commune de Cabrerets, soit 230 résidents. L'une enchaîne son deuxième mandat, et l'autre est élue pour la première fois.

### **"Les femmes sont plus courageuses"**

En 2014, Sylviane Tison est élue au conseil municipal de Belmont-Sainte-Foi. Elle est deuxième adjointe. "Ça m'intéressait de m'impliquer dans la vie de la commune", explique-t-elle. En septembre, elle prend le poste de maire par intérim. L'ex-maire est écarté de la vie politique pour des soupçons d'atteintes sexuelles. Il sera condamné à **5 ans de prison avec sursis** en 2018 par la cour d'Assises du Lot. Une entrée en matière difficile pour Sylviane. Elle sera élue maire en 2015. "Cela a été compliqué. J'ai été prise à partie car j'avais soutenu les plaignantes", regrette la maire. Elle a été agressée trois fois au bureau de vote. Mais celle qui est aujourd'hui âgée de 70 ans ne se décourage pas.

En 2020, elle se représente, soutenue par son équipe municipale. Parfois, sa légitimité est encore questionnée. "Un homme refusait de me donner ses papiers, sous prétexte que j'étais une femme. Je lui ai dit que c'était dommage car c'est moi qui allais les signer", plaisante-t-elle. Ce genre de remarques, ça ne lui fait pas peur. Bien au contraire. "Je trouve que les femmes sont plus courageuses dans les prises de paroles et de votes", glisse Sylviane Tison. La parité, c'est une notion qui lui tient à cœur. Dans son conseil municipal, 6 hommes sont élus pour 5 femmes. "Ce serait important qu'il y ait la parité. Pour le moment, c'est obligatoire dans les communes de plus de 1 000 habitants. Il

faudrait aller plus loin", assure la maire de Belmont-Sainte-Foi. Soit l'instaurer dans les petites communes.

### **"L'équilibre est dans les personnalités et non dans le sexe"**

Marie-Laure Le Fourn, maire de Cabrerets depuis 2020, estime que la parité est difficile à atteindre dans les petites communes. "C'est déjà compliqué de trouver 11 élus", s'amuse-t-elle légèrement. Dans son conseil municipal, 4 femmes siègent pour 7 hommes. Pour elle, au-delà de la parité, il faut trouver un équilibre. "On a des sensibilités différentes entre une femme et un homme. C'est bien d'avoir les deux, cela permet une dualité", assure la maire. En plus d'elle, ses 3 élus ont de fortes personnalités : l'une est agricultrice, l'autre infirmière avec une carrière militaire et l'autre professeure qui a exercé dans le milieu carcéral. "Je n'ai pas le sentiment que les femmes s'écrasent par rapport aux hommes, ou l'inverse. De toute façon, ce qui m'importe, c'est que les gens soient compétents. L'équilibre est dans les personnalités et non dans le sexe", affirme Maire-Laure Le Fourn.

Quand on lui parle du ratio de 23,71% de femmes élues maires dans le Lot, cela l'étonne légèrement. "C'est peu. Je n'avais pas le sentiment que c'était aussi peu", glisse-t-elle. Son expérience à la tête d'une commune est positive. De là à briguer un deuxième mandat ? Trop tôt pour le dire.

### **La parité chez les maires : le Lot est bon élève**

Si 23,71% de femmes maires dans le Lot peut sembler peu, à l'échelle de l'Occitanie, cela est un bon chiffre. En effet, le département se classe juste derrière l'Ariège (avec 24%). La moyenne régionale se situe autour des 19,99%. Soit trois points de retard derrière la parité. Même si le rapport de l'Observatoire régional de la parité souligne que tous les départements progressent. "Toutefois, dans l'Union européenne, la France fait partie des pays où les femmes sont le mieux représentées dans les conseils municipaux", conclut l'enquête. Le chemin est encore long, mais la parité semble sur la bonne voie.

NÎMES

ALÈS-CÈVENNES

BAGNOLS-UZÈS

BEUCAIRE

CAMARGUE



LIRE LE MAGAZINE



 Me connecter 



**Sujet sensible, le cumul des mandats n'est pas un sujet tabou. L'Observatoire régional de la parité d'Occitanie s'en préoccupe.**

Présidé par Geneviève Tapié, l'Observatoire régional de la parité d'Occitanie poursuit une action engagée en 2000 en Languedoc-Roussillon et, par son extension en Midi-Pyrénées, ouverte en 2016 à l'ensemble de la région Occitanie.



Une urne nîmoise (Photo Anthony Maurin).

Cette action est fondée sur un constat : les femmes sont encore sous-représentées dans les lieux de pouvoir, tant politiques qu'économiques. Elle s'appuie sur une conviction : de nouvelles avancées peuvent être réalisées. Elle se manifeste par un engagement : œuvrer collectivement pour que progressent la perception des disparités et leur effacement progressif par les lois, actuelles et futures.

En prétendant que les maires "*peuvent donner du souffle au Parlement, en leur permettant d'y siéger par exemple*", ou en qualifiant aujourd'hui l'interdiction de cumul d'un mandat parlementaire avec une fonction électorale locale (maire,

présidents de conseil départemental ou conseil régional ) de "*funeste erreur*", d'abord, Karl Olive (député Renaissance) le 8 avril, récemment suivi de François Rebsamen (maire socialiste de Dijon) fustigent ensemble, selon Geneviève Tapié, une promesse du candidat François Hollande entrée en vigueur le 31 décembre 2016.



Photo DR Région Occitanie

À cette date, 100% des parlementaires en situation de cumul avec une présidence de conseil général ou régional étaient des hommes. L'Observatoire régional de la parité d'Occitanie avait alors estimé que le principe de non-cumul des mandats, ajouté à la loi sur la parité, représentaient une opportunité formidable pour féminiser la vie politique.

Preuve est faite en Occitanie ! La situation exceptionnelle de la Région confirme l'étude d'impact qui démontre que mathématiquement le non-cumul facilite l'accès des femmes à la tête des exécutifs locaux. Après les élections régionales et départementales de juin 2021, le poids des femmes placées au commandement dans ses quatorze collectivités renouvelées s'élève à 43 %.





Françoise Laurent-Perrigot, présidente du Département (Photo : Anthony Maurin)

Ainsi, l'Occitanie concentre la présence d'une présidente à sa tête ; cinq femmes y dirigent (en Ariège, dans l'Aude, le Gard, la Lozère et les Pyrénées-Orientales) cinq de ses treize Départements (soit un quart des effectifs nationaux). L'Observatoire régional de la parité d'Occitanie engagé depuis 2018 dans une action franco-allemande avec l'Académie européenne pour les femmes en politique et dans l'économie, l'EAF, Berlin, rappelle leur déclaration commune signée le 26 mars 2022 à Foix (Ariège).

Ce texte préconise, parmi ses huit recommandations pour faire avancer la parité, *"la poursuite de la réflexion sur le principe de non-cumul des mandats et des fonctions"*, en France et en Allemagne.

Le principe de non-cumul, s'il permet une meilleure répartition des responsabilités, libère des places non seulement pour des femmes, mais aussi pour d'autres hommes. Il favorise en soi la démocratie.

Pour la présidente Geneviève Tapié, *"autant de raisons supplémentaires d'impliquer l'Observatoire dans la future réforme institutionnelle, mais aussi d'apporter une très grande vigilance quant aux projets de remise en cause du non-cumul, voire de la parité."*

Anthony Maurin

OCCITANIE / POLITIQUE

# Carole Delga tisse des liens et tend la main aux maires d'Occitanie

COLLECTIVITÉS

800 édiles ont participé, le 9 mai à Montpellier, à une journée de rencontres. L'occasion pour les élus locaux d'exprimer leurs difficultés et à la présidente de Région de leur proposer du soutien, tout en promotionnant son action en Occitanie en se démarquant, à gauche, de la Nupes.

Réélue en 2021 à la tête de la Région Occitanie, Carole Delga, à qui le mundillo prête des ambitions nationales, continue de jouer la carte fédératrice pour préparer l'avenir.

Huit mois après avoir initié les Rencontres de la gauche dans l'Aude, l'élue socialiste qui veut reconstruire cette grande famille politique sur des bases sociées démocrates en prenant de vitesse la Nupes, vient de réunir les maires. Pas juste ses amis mais les édiles de tout bord dont 800 côté Languedoc-Roussillon, ont participé mardi 9 mai\* à Montpellier à une journée riche en échanges et opportunités.

Objectif affiché ? Permettre aux élus locaux de se rencontrer, faire part de leurs problèmes et autant que possible y répondre grâce aux dispositifs de la Région. « Le con-



Carole Delga aux côtés de Michaël Delafosse, Jean-Marc Vayssouze-Faure et Hubert Vialatte.

texte mondial est complexe, la fonction de maire est exigeante. Vous êtes de plus en plus sollicités, parfois victimes de violences. Vous n'êtes pas seuls ! », rassure d'emblée Carole Delga à la tribune de l'Arena face à 800 élus. Et Michaël Delafosse (PS), premier magistrat de Montpellier, d'insister sur leur utilité. « Au-delà des "y'a qu'à, faut qu'on", les maires, eux, se retroussent les manches. »

**1 001 requêtes des maires**  
Si certains édiles, écœurés par le travail à fournir et le manque de considération, ont jeté l'éponge, ceux qui tiennent bon croulent sous les requêtes. Certaines touchent au personnel. À Villeneuve-lès-

Maguelone, Véronique Négret (DVG) ne parvient pas à fidéliser ses policiers municipaux. « J'en recrute deux, trois par tant. » À Vallabrègues, le maire gardois aimerait un « pool de remplaçants » pour pallier les arrêts maladie des secrétaires de mairie. D'autres édiles sont préoccupés par la désertification médicale. La première adjointe à Paulhan réclame un « soutien face à l'isolement » qu'engendrent les problèmes de santé mentale. Un maire aveyronnais alerte sur les menaces qui planent sur l'hôpital de Decazeville. « Il n'est pas question qu'il ferme ! », assure Carole Delga qui rappelle que la Région recrute des soignants dans les zones en tension et ou-

vre des maisons de santé. Dans les hauts cantons de l'Hérault, on s'inquiète des incendies. « Il faut entretenir les pistes forestières », clame Bernard Jahnich, l'édile de Saint-Jean de la Blaquière, tandis que son homologue Francis Cros, de La Salvetat-sur-Agout, aimerait que « la filière bois énergie soit mieux valorisée ». Du côté de Salzac (Gard), on salue la réouverture en août 2022 de la ligne de la rive de droite du Rhône. Mais Sophie Guigue aimerait plus de cadences : « Il n'y a qu'un TER par jour entre Pont-Saint-Espirit ou Bagnols-sur-Cèze et Nîmes ». Ce sera chose faite en 2026 « après les travaux », promet Carole Delga. D'autres sont embourbés

dans les normes environnementales. Tandis qu'au Graudu-Roi, Robert Crauste se demande « comment la Région va protéger le trait de côte », le maire de Loupian, Alain Vidal, peste contre la loi Littoral qui « bloque [ses] projets photovoltaïques ». Quant à Brigitte Vandemeulebroucke, son homologue de Carsan (Gard) s'interroge sur « l'implantation d'un futur EPR près de la centrale du Tricastin »

**La Nupes en ligne de mire**  
Autant de sollicitations qui seront l'occasion pour Carole Delga de mettre en lumière sa politique mais aussi ses divergences vis-à-vis de la Nupes. La présidente de Région rappellera qu'elle est favorable au « mix énergétique » et qu'elle « refuse le dogmatisme » sur les transports. « Nous aurons l'avion vert dans 10 ans et en 2024 le premier avion électrique 19 places fabriqué ici ». Pas question non plus de transiger sur les LGV. « Nous sommes la région la plus enclavée, il faut relier les gens sinon c'est l'assimilation à résidence, le sentiment d'enfermement à sa condition sociale », rétute-t-elle.

Tandis que la croissance démographique commande de créer 25 000 emplois annuels pour faire baisser un taux de chômage régional toujours élevé (8,8%), Carole Delga défend la « croissance en conscience » : produire toujours plus tout en limitant son empreinte carbone. Un vrai défi.

**Rémy Cougnenc**  
\*Puis jeudi 11 mai à Toulouse

## Cumul des mandats : vigilance en vue d'un possible retour

DÉMOCRATIE

L'Observatoire de la parité se montre vigilant sur un éventuel retour au cumul des mandats. Celui-ci aurait de lourdes conséquences sur l'accès des femmes aux fonctions politiques de premier plan.

L'argument est vieux comme le monde. En qualifiant l'interdiction de cumul d'un mandat parlementaire avec une fonction élective locale (maire, président de conseil départemental ou conseil régional) de « funeste erreur », de nombreux élus LR ou

Renaissance comme Karl Olive (majorité parlementaire) reprennent à leur compte le procès d'antan en déconnexion pour celui ou celle qui ne cumulerait pas deux mandats successifs.

Un argumentaire immédiatement renversé par Geneviève Tapié, présidente et fondatrice de l'Observatoire de la parité d'Occitanie. « Faire un métier à temps plein étant déjà chronophage, comment en cumuler deux d'affilée ? Et puis cela pose certaines questions éthiques », pointe-t-elle en évoquant la possibilité de conflits d'intérêts. Mais surtout, c'est perdre de vue que « 100 % des parlementaires en situation de cumul avec une présidence de Conseil départemental ou régional étaient des hommes » souligne Geneviève Tapié.

C'est justement ce que pointe l'Observatoire régional de la parité d'Occitanie, qui avait très tôt estimé que le principe de non-cumul des mandats, ajouté à la loi sur la parité représentaient « une opportunité formidable pour féminiser la vie politique ».

**L'Occitanie, un exemple à suivre ?**

Depuis l'entrée en vigueur de cette loi en 2017, un bilan semble pouvoir être tiré. Et il apparaît plutôt positif. De fait, la situation satisfaisante de la région Occitanie confirme l'étude d'impact qui démontre que mathématiquement le non-cumul facilite l'accès des femmes à la tête des exécutifs locaux. Après les élections régionales et départementales de juin 2021, « le



« Seuls 37,3% des sièges de l'Assemblée nationale sont occupés par des femmes », selon Geneviève Tapié. PHOTO DR

pourcentage des femmes placées au commandement dans ses quatorze collectivités renouvelées s'est élevé à 43 % » pointe Geneviève Tapié. Ainsi, l'Occitanie concentre depuis la présence d'une présidente à sa tête, puis cinq femmes y dirigeant cinq de ses treize Départements. Soit un quart des effectifs nationaux.

Une belle poussée qui ne doit toutefois pas masquer qu'à l'heure actuelle « ce sont surtout dans les petites communes (< de 1 000 habitants) où les femmes sont en nombre. Soit là où les enjeux de pouvoirs sont le plus éloignés » regrette Geneviève Tapié.

**Jérémy Pennors**

# LE GRAND ENTRETIEN

Toutes les semaines dans *La Marseillaise*, nous invitons une personnalité des départements du Gard ou de l'Hérault à répondre à nos questions. Ce vendredi, Geneviève Tapié, présidente et fondatrice de l'Observatoire de la parité d'Occitanie, fondé en 2000 au lendemain du vote de la première loi sur la parité. Elle revient sur les principales avancées et les combats qui restent à mener.

Entretien réalisé par Amélie Coursaud

## Geneviève Tapié : « En Occitanie la situation est exceptionnelle »



### LES RETRAITES

**La Marseillaise :** Comment se positionne l'Observatoire sur la question des retraites ?

**Geneviève Tapié :** Les femmes perçoivent en moyenne des pensions inférieures de 40% à celles des hommes et partent à la retraite plus tard. La réforme devrait donc en toute logique s'attacher à corriger ces inégalités. Il n'en est rien. L'Observatoire de la parité d'Occitanie demande que le projet soit revu pour compenser les inégalités de genre et non les accroître. Nous appelons la Première ministre à suivre les leçons de son homologue islandaise, Katrín Jakobsdóttir, sur la parité. Son Parlement est le plus féminisé d'Europe (47,6% d'élus). Le taux d'emploi des Islandaises est de 77,5% contre 67,75% dans la zone euro et le congé parental est pris quasiment à parts égales entre les parents.

### RÉGIONS ET MAIRIES

**La Marseillaise :** Comment a évolué la parité aux élections municipales et régionales ?

**G.T. :** Au départ, la parité s'appliquait uniquement à la composition de la liste. Chaque fois, les résultats étaient mitigés : ce système ne fonctionnait pas dans la composition de l'assemblée. Nous avons donc proposé d'instaurer une parité alternée, c'est-à-dire un homme-une femme, une femme-un homme, où on est arrivé à des résultats satisfaisants. Mais l'exécutif, lui, n'était toujours pas paritaire... Il a donc fallu faire une seconde proposition. Désormais, que ce soit dans les conseils régionaux comme dans les conseils municipaux, les assemblées et les exécutifs sont paritaires. Sauf dans les communes de moins de 1 000 habitants, qui ne sont pas sous contrainte légale. Reste cependant un bastion à conquérir sur les scrutins de

liste : les têtes d'exécutif. C'est-à-dire les maires. En France, il n'y a que 20% de femmes maires, dont 75% dans des petites communes sans moyens où les hommes cèdent la place parce qu'ils les considèrent sans pouvoir.

**Comment œuvrez-vous à l'instauration d'une contrainte légale en faveur de davantage de femmes maires ?**

**G.T. :** Ce n'est pas la peine de continuer à se battre au niveau national, car on n'y arrivera pas. On a donc employé la méthode qu'avaient employée les fondateurs de l'Europe : on s'est tourné vers l'Allemagne. On a créé un partenariat avec l'Académie européenne des femmes en politique et dans l'économie de Berlin. Ensemble, nous faisons des propositions à la commission européenne pour la pousser à faire une directive qui s'imposerait à tous les États membres.

### ASSEMBLÉE ET DÉPARTEMENTS

**La Marseillaise :** Comment évolue la part des femmes à l'Assemblée nationale ?

**G.T. :** La parité est simplement incitative : si vous ne présentez pas X% de candidates, vous avez des pénalités. Du coup, au moment où la loi sur la parité a commencé à être appliquée, le nombre de candidates aux élections législatives et le nombre de députées n'ont quasiment pas augmenté, parce que les partis politiques préféraient payer... Ce qu'on est parvenu à faire, c'est augmenter le poids de la pénalité : actuellement, si vous ne présentez pas 50% de candidates, vous avez une retenue de 75% sur la dotation de l'Etat. Ça a bien fait avancer les choses. Sachant qu'en même temps, la culture de la parité a infusé dans l'opinion publique, qui a poussé les responsables politiques à placer des femmes à des postes de responsabilité.

**Dans les Départements, la proportion de femmes élues est passée de moins de 1% en 1958 à plus de 50% en 2015...**

**G.T. :** C'est l'effet de la loi de 2013, qui impose un binôme homme-femme dans chaque canton. Au départ, on avait proposé que les Conseils généraux, comme ils s'appelaient encore à l'époque, soient élus à la proportionnelle. L'Assemblée des Départements de France s'y est opposée au prétexte que c'était un mode de scrutin trop déconnecté des électeurs et des territoires. On a donc proposé un système qui allie à la fois la parité et l'ancrage territorial : c'est le fameux système du binôme. Dès lors, ces assemblées qui étaient les moins féminisées de la République sont devenues les plus féminisées de France, avec une parité parfaite.

### L'EXCEPTION OCCITANE

**La Marseillaise :** Peut-on parler d'une spécificité occitane s'agissant de la représentation des femmes en politique ?

**Geneviève Tapié :** Oui, il y a incontestablement une situation exceptionnelle en Occitanie, car contrairement à la moyenne de ce qu'on observe en France, les femmes sont au plus haut niveau du commandement : il y en a une à la tête de la Région et cinq aux commandes d'un des 13 Départements (Aude, PO, Lozère, Ariège et Gard).

**Pensez-vous qu'il y a eu un effet d'entraînement de l'élection de Carole Delga [présidente de Région élue en 2016 et largement réélue en 2021, Ndir] ?**

**G.T. :** Je pense qu'elle a permis de dénouer un certain nombre d'appréhensions et aussi de donner le courage et l'audace aux femmes de se présenter et de persévérer. Car chaque fois, c'est un combat.

**En revanche du côté des femmes maires, l'Occitanie ne se distingue pas...**

**G.T. :** Non. Si l'on tient compte des chiffres sortis des urnes, la région est même 1,5 point en dessous des statistiques nationales, déjà faibles (20% de femmes maires en France). On est en train de travailler pour faire un point à mi-mandat sur les femmes maires en Occitanie.



Quelques-unes de plus ont été élues à l'occasion d'une démission, d'un décès, d'un changement de majorité, etc. Mais ce qui ne change pas, c'est qu'elles sont toujours élues dans des petites communes. Comme si les responsables politiques de sexe masculin se désintéressaient des petites communes pour se consacrer à des mandats qu'ils jugent plus intéressants. Ce qui me conforte là-dedans, c'est que dans les intercommunalités, qui ne sont pas soumises à contrainte légale, il y a un déficit de représentation des femmes dans les assemblées, mais aussi dans les exécutifs de ces assemblées, où le déficit est encore plus important et dans les présidences de ces intercommunalités, où là, le déficit est carrément énorme.

### ACTE 2 DE LA PARITÉ

**L'Observatoire réclame un acte 2 de la parité, de quoi s'agit-il ?** Aujourd'hui, les femmes sont représentées à peu près dans toutes les assemblées. C'est une bonne chose, mais au-delà du nombre d'élues se pose la question de la parité qualitative. L'acte 2 de la parité doit consister, pour l'essentiel, à régler le partage du pouvoir par l'accès des femmes aux plus hauts niveaux de décision. C'est ce à quoi nous travaillons avec nos collègues allemandes et avec l'appui de la commission européenne.

## Biterrois : mercredi 8 mars, des animations diverses pour une journée aux accents féminins et féministes



Les "Rosie" biterroises sont de toutes les manifestations. /MB

### Société, Béziers, Valras-Plage

Publié le 07/03/2023 à 15:40

[Écouter cet article](#)

Powered by ETX Studio

00:00/01:55

**Voici quelques rendez-vous sur Béziers et le Biterrois organisés dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes.**

[...]

**Au lycée Henri-IV de Béziers.** Pour la journée internationale des droits des femmes, Geneviève Tapié, présidente de l'Observatoire régional de la parité d'Occitanie, donnera une conférence au lycée Henri-IV de Béziers, de 14 h à 16 h, sur le thème "Les femmes et la politique : une conquête ?" À destination des élèves de Terminale suivant l'enseignement de spécialité Droit et grands enjeux du monde contemporain.

# Aux élections, les femmes sont candidates "dans des circonscriptions ingagnables", dénonce l'observatoire de la parité d'Occitanie

Publié le 05/02/2025 à 11h46

Écrit par Lauriane Nembrot



Dans la salle des quatre colonnes à l'Assemblée nationale, Paris, 3 mai 2018. © VINCENT ISORE / MAXPPP

## Un rapport remis en décembre 2022 pointe du doigt le manque de femmes en politique. L'observatoire régional de la parité d'Occitanie lance un appel pour plus d'inclusion et de représentativité. L'instance plaide pour un "acte II" de la parité.

Elisabeth Borne, première femme cheffe du gouvernement, une première depuis trois décennies. Yaël Braun-Pivet, présidente de l'Assemblée nationale, un fait sans précédent. Carole Delga, présidente de la région Occitanie élue depuis 2016. Là encore, une performance qui a fait date.

À ce jour, ces trois femmes de pouvoir occupent trois postes à haute responsabilité politique. Pourtant, la vie politique française est encore bien loin de la parité et reste majoritairement masculine. C'est

---

notamment ce que relève un rapport rendu par le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE) le 14 décembre 2022.

### Pour un "acte II" de la parité en politique

Dans ce même rapport, le HCE dresse un état des lieux de la parité en politique. Pour y parvenir, tous les lieux de pouvoir au niveau national ont été passés au crible. Selon l'instance, les lois sur la parité en politique ont permis des "progrès considérables" depuis 1999.



Carole Delga, Présidente PS de la région Occitanie • © FTV

Mais près de 25 ans après, le bilan est mitigé. *"Ce processus s'essouffle"*, remarque le HCE, qui a présenté des préconisations *"tant sur le plan constitutionnel, législatif et réglementaire que culturel"*. Objectif : *"mener un acte II pour la parité"*.

Cette demande est aujourd'hui reprise par l'observatoire régional de la parité d'Occitanie, basé à Montpellier. *"Il est temps de mettre en place un acte II de la parité !"*, martèle l'instance dans un communiqué publié samedi 4 février.

**L'ensemble des formations politiques les présentent systématiquement dans les 100 circonscriptions les plus défavorables.**

***Rapport du Haut Conseil à l'Égalité entre les Femmes et les Hommes***

## **Perdus d'avance**

Mais d'autres conclusions du rapport interpellent. Malgré un nombre record de femmes candidates aux élections législatives de 2022, le HCE a relevé une stagnation de la proportion d'élus. Seules 215 femmes ont été élues députées lors du dernier scrutin, représentant ainsi 37,3% des parlementaires siégeant à l'Assemblée nationale. Et cela n'est pas dû au hasard. Selon l'enquête du HCE, *"l'ensemble des formations politiques les présentent systématiquement dans les 100 circonscriptions les plus défavorables."*



Haut Conseil à l'Égalité

il y a environ 7 mois



Renouvellement politique : le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes regrette une #parité loin d'être atteinte.

☒ Ni aux postes clés du gouvernement

☒ Ni à l'Assemblée nationale

☒ Ni dans les cabinets ministériels... Voir plus



"On connaît bien ces procédés", fustige de son côté Geneviève Tapié dans un communiqué. Pour la présidente de l'observatoire régional de la parité d'Occitanie, "on positionne les postulantes dans des circonscriptions ingagnables. Ailleurs, les hommes cèdent essentiellement la place de maire dans les petites communes sans moyen".

Partant de ces constatations, l'observatoire plaide pour de vraies politiques de lutte contre le sexisme. Selon l'instance, "combattre le sexisme aujourd'hui, c'est d'abord reconnaître que le déficit du partage du pouvoir est bien l'élément constitutif à la levée des freins qui gangrènent l'expression de notre démocratie".

#politique #femmes #société #social  
#économie



Une petite sélection des actions menées par des femmes du Fil Rouge.

[...]

**Geneviève TAPIÉ**, Présidente de l'Observatoire Régional de la Parité d'Occitanie.

Après un « Budget vert » en Occitanie, l'Observatoire régional de la parité d'Occitanie réclame un « Budget sensible au genre » : comme à Vienne en Autriche, au Gouvernement régional de Berlin ou encore en France, à Strasbourg ou à Lyon.



Montpellier, le 17 décembre 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Après un « Budget vert » en Occitanie, un « Budget sensible au genre » : comme à Vienne en Autriche, au Gouvernement régional de Berlin ou encore en France, à Strasbourg ou à Lyon.**

Pour la troisième année consécutive la Région vient de compléter la présentation de son Budget primitif par une approche destinée à évaluer l'impact de ses actions et dispositifs sur le climat. L'exercice, intitulé « Budget vert » consiste à classer les dépenses en fonction de leur impact plus ou moins favorable sur la transition énergétique et le climat.

L'Observatoire régional de la parité d'Occitanie, tout en saluant l'initiative, demande au Conseil régional de s'appuyer « sur les enseignements issus de l'expérience acquise au titre du Budget vert » en tant que méthode proposée par Carole Delga pour promouvoir cette « analyse du budget par le genre » que l'Association réclame, avec le CESER Occitanie, depuis 2018 et dans l'ensemble de ses Avis budgétaires.

L'objectif est de mobiliser au moyen de l'outil budgétaire, toutes les forces de la collectivité régionale pour « que les inégalités entre les femmes et les hommes se réduisent et disparaissent ».

Pour Geneviève Tapié, Présidente de l'Observatoire, « il s'agit bien d'une impérieuse nécessité. Celle d'agir que nous impose le chiffre funèbre des féminicides en hausse de 20 % sur un an (Ministère l'Intérieur, 27 août 2022). L'Occitanie serait tristement en tête ! ».

Alors, après un « Budget vert », un « Budget sensible au genre » en Occitanie. Comme à Vienne en Autriche, au Gouvernement régional de Berlin ou encore en France, à Strasbourg ou à Lyon.

**Contact : Geneviève Tapié** emc.tapie.genevieve@wanadoo.fr